COMMUNE DE FRESNOY LE CHATEAU

PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL

DU 30 MARS 2026 A 19H00

L'an deux mil vingt-six, le trente mars à dix-neuf heures zéro minutes, Se sont réunis les membres du conseil municipal sous la présidence de Monsieur Franck MILESI, Maire.

Étaient présents : Franck MILESI, Angélique FAGEOT, Mickael DALLEMAGNE, Naffissatou NIANG, Damien DRIAT, Odile CORDIER, Marc PACKO, Jérôme VERON, Samatha DELICOURT.

Excusés : Gaëtan THIERY donne pouvoir à Samatha DELICOURT
Laura VALAIN.

Formant la majorité des membres en exercice.

Mme Angélique FAGEOT a été désignée comme secrétaire de séance.

ORDRE DU JOUR :

- **Approbation du compte rendu du conseil**
- **Nomination du secrétaire de séance**
- **Nomination des membres des commissions et des syndicats**
- **Achat du terrain derrière le cimetière communal**
- **Délégations du conseil municipal au Maire**
- **Informations diverses**
- **Questions diverses**

APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE LA DERNIERE SEANCE

Conseillers présents	Suffrages exprimés avec pouvoir	Pour	Contre	Abstention	Non participant
09	10	10	0	0	0

Le procès-verbal de la séance du 20 mars 2026 n'appelant aucune observation, est adopté à l'unanimité par le Conseil Municipal.

NOMINATION DU SECRETAIRE DE SEANCE

Madame Angélique FAGEOT a été nommée secrétaire de séance

DESIGNATION DES DELEGUES DE LA COMMUNE DE FRESNOY LE CHATEAU AU TITRE DE LA REPRESENTATION DE TROYES CHAMPAGNE METROPOLE AU SDDEA

Conseillers présents	Suffrages exprimés avec pouvoir	Pour	Contre	Abstention	Non participant
09	10	10	0	0	0

Numéro de délibération D8-2026

VU les statuts du Syndicat mixte de l'eau, de l'assainissement collectif, de l'assainissement non collectif, des milieux aquatiques et de la démoustication (SDDEA), et notamment son article 29 ;

VU le Code général des collectivités territoriales, et notamment ses articles L. 2121-33, L. 5211-1 et L. 5211-8, L.5721-2

Considérant que Troyes Champagne métropole est compétent en matière d'eau potable, d'assainissement collectif, d'assainissement non-collectif, de gestion des milieux aquatiques et de la prévention des inondations et de la démoustication.
Considérant qu'à ce titre, Troyes Champagne Métropole représente la Commune au sein des instances du SDDEA.

Considérant que suite au renouvellement général des conseillers municipaux et communautaires au titre des élections municipales intervenues au mois de mars 2026, Troyes Champagne Métropole doit désigner ses représentants (titulaires et suppléants) au sein des instances du SDDEA (Conseils de la Politique de l'Eau (COPE), Territoires, Bassins, Assemblées Générales et Bureau du SDDEA).

Considérant que dans ce contexte, Troyes Champagne Métropole demande à la Commune de proposer des représentants de la collectivité qui représenteront Troyes Champagne Métropole au sein des instances du SDDEA.

Considérant qu'un membre désigné titulaire ou suppléant pour une compétence peut également l'être pour plusieurs compétences.

Considérant qu'il est rappelé que seuls les délégués titulaires peuvent être élus aux différentes instances du SDDEA (Présidence de COPE, conseiller de Territoire ou de Bassin, membre du Bureau syndical ou de l'Assemblée générale).

Considérant qu'à défaut de désignation par notre Commune, le Conseil Communautaire désignera, en qualité de délégué titulaire au SDDEA, le délégué communautaire de notre Commune. Son suppléant sera alors choisi parmi les membres de notre conseil municipal.

Considérant enfin qu'il reviendra à Troyes Champagne Métropole de prendre une délibération définitive visant à la désignation de ses représentants au titre de l'ensemble de ses communes membres et d'en donner communication au SDDEA.

Au bénéfice de ces informations, le Conseil municipal propose au titre de la représentation de Troyes Champagne Métropole au sein des instances du SDDEA, pour la :

1) **Compétence Eau Potable**

Sièges à pourvoir : [1] titulaire(s) – [1] suppléant(s)

	Délégué(s) titulaire(s)	Délégué(s) suppléant(s)
1	Mickael DALLEMAGNE	Damien DRIAT

2) **Compétence Assainissement Collectif**

Sièges à pourvoir : [1] titulaire(s) – [1] suppléant(s)

	Délégué(s) titulaire(s)	Délégué(s) suppléant(s)
1	Mickael DALLEMAGNE	Damien DRIAT

3) **Compétence Assainissement Non-Collectif**

Sièges à pourvoir : [1] titulaire(s) – [1] suppléant(s)

	Délégué(s) titulaire(s)	Délégué(s) suppléant(s)
1	Mickael DALLEMAGNE	Damien DRIAT

DESIGNATION DES DELEGUES DE LA COMMUNE DE FRESNOY LE CHATEAU AU SDEA (SYNDICAT DEPARTEMENTAL D'ELECTRICITE DE L'AUBE)

Conseillers présents	Suffrages exprimés avec pouvoir	Pour	Contre	Abstention	Non participant
09	10	10	0	0	0

Numéro de délibération D9-2026

VU les statuts du SDEA,
VU le Code général des collectivités territoriales, et notamment ses articles L. 2121-33, L. 5211-1 et L. 5211-8, L.5721-2

Exposé :

Le Maire rappelle que la commune de FRESNOY-LE-CHATEAU est membre du SDEA.

À la suite du renouvellement général des conseils municipaux, il convient de désigner les délégués titulaires et suppléants appelés à représenter la commune au sein des instances du SDEA pour la durée du mandat 2026-2032.

Sont désignés délégués titulaire et suppléant :

	Délégué(s) titulaire(s)	Délégué(s) suppléant(s)
1	Monsieur Jérôme VERON	Monsieur Marc PACKO

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, DECIDE

- **DE DESIGNER** les délégués tels que susmentionné ;
- **DE TRANSMETTRE** la présente délibération au SDEA
- **D'AUTORISER** le Maire à effectuer toutes les formalités utiles à l'exécution de la présente délibération.

DESIGNATION DES DELEGUES DE LA COMMUNE DE FRESNOY LE CHATEAU AU SIEDMTO (SYNDICAT INTERCOMMUNAL D'ELIMINATION DES DECHETS MENAGERS DU TERRITOIRE D'ORIENT)

Conseillers présents	Suffrages exprimés avec pouvoir	Pour	Contre	Abstention	Non participant
09	10	10	0	0	0

Numéro de délibération D10-2026

VU les statuts du SIEDMTO,
VU le Code général des collectivités territoriales, et notamment ses articles L. 2121-33, L. 5211-1 et L. 5211-8, L.5721-2

Le Maire rappelle que la commune de FRESNOY-LE-CHATEAU est membre du SIEDMTO.

À la suite du renouvellement général des conseils municipaux, Troyes champagne métropole doit désigner ses représentants titulaires et suppléants.

Considérant que dans ce contexte, Troyes Champagne Métropole demande à la Commune de proposer des représentants de la collectivité qui représenteront Troyes Champagne Métropole au sein des instances du SIEDMTO pour la durée du mandat 2026-2032.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal,

-DECIDE de proposer au titre de la représentation de Troyes Champagne Métropole au sein des instances du SIEDMTO :

	Délégué(s) titulaire(s)	Délégué(s) suppléant(s)
1	Madame FAGEOT Angélique	MADAME Odile CORDIER

-DE TRANSMETTRE la présente délibération au SIEDMTO et à Troyes Champagne Métropole

-D'AUTORISER le Maire à effectuer toutes les formalités utiles à l'exécution de la présente délibération.

DESIGNATION DES DELEGUES DE LA COMMUNE DE FRESNOY LE CHATEAU AU CNAS (COMITE NATIONAL D'ACTION SOCIALE)

Conseillers présents	Suffrages exprimés avec pouvoir	Pour	Contre	Abstention	Non participant
09	10	10	0	0	0

Numéro de délibération D11-2026

VU le Code général des collectivités territoriales, et notamment ses articles L. 2121-33, L. 5211-1 et L. 5211-8, L.5721-2

Le Maire rappelle que la commune de FRESNOY-LE-CHATEAU est membre du CNAS.

À la suite du renouvellement général des conseils municipaux, il y a lieu de désigner ses représentants titulaires et suppléants pour la durée du mandat 2026-2032.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal,

-DECIDE de nommer au sein des instances du CNAS en tant que délégué Elu :

	Délégué(s) titulaire(s)	Délégué(s) suppléant(s)
1	Madame Naffissatou NIANG	Madame Angélique FAGEOT

-DECIDE de nommer au sein des instances du CNAS en tant que délégué Agent :

	Délégué agent	
1	Madame Aurélie PARISOT	

-DE TRANSMETTRE la présente délibération au CNAS.

-D'AUTORISER le Maire à effectuer toutes les formalités utiles à l'exécution de la présente délibération.

DESIGNATION DES MEMBRES DE LA COMMISSIONS D'APPEL D'OFFRES (CAO)

Conseillers présents	Suffrages exprimés avec pouvoir	Pour	Contre	Abstention	Non participant
09	10	10	0	0	0

Numéro de délibération D14-2026

Vu les dispositions de l'article L.1411-5 du CGCT qui dispose que dans une commune de moins de 3500 habitants, la commission d'appel d'offres comporte, en plus de l'autorité habilitée à signer les marchés publics, doit comporter un Président et trois membres titulaires.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal décide de nommer les membres ci-dessous pour la commission d'appel d'offres :

-M Franck MILESI, Maire

Titulaires :

-M DRIAT Damien

-M VERON Jerôme

-M DALLEMAGNE Mickaël

NOMINATION DES MEMBRES DES SYNDICATS ET DES COMMISSIONS

SYNDICATS		
	Titulaire	**Suppléant**
SIEDMTO (Syndicat Intercommunal d'élimination des déchets ménagers du territoire d'orient)	FAGEOT Angélique	CORDIER Odile
SDEA (Syndicat départemental d'énergie de l'Aube)	VERON Jerôme	PACKO Marc
SDDEA (syndicat Départemental des Distributions d'Eau de l'Aube)	DALLEMAGNE Mickaël	DRIAT Damien
CNAS (comité national d'action sociale)	NIANG Naffissatou	FAGEOT Angélique
COMMISSIONS		
Urbanisme	CORDIER Odile / DRIAT Damien/ PACKO Marc/ DALLEMAGNE Mickaël / FAGEOT Angélique	
Bâtiments	CORDIER Odile / DRIAT Damien / VERON Jerôme / DELICOURT Samantha/ PACKO Marc/ FAGEOT Angélique	
Finances	VERON Jerôme / DRIAT Damien/ NIANG Naffissatou/ DELICOURT Samantha / DALLEMAGNE Mickaël	
Fêtes, Jeunesse, Sport et Loisirs, Culture, Communication	NIANG Naffissatou / VALAIN Laura / VERON Jerôme / DELICOURT Samantha Justine LAUNOY	
Voirie	DALLEMAGNE Mickaël / DRIAT Damien/ PACKO Marc	
CCAS (Commission Communales d'actions sociales)	NIANG Naffissatou / CORDIER Odile / FAGEOT Angélique	

	Danielle MOCQUERY / Gérard CASARI/ Yves DUPONT/ Alain MILLERET
CCCSPV (pompiers)	FAGEOT Angélique / VALAIN Laura/ VERON Jerôme/ DRIAT Damien
Commission d'appel d'offres (Maire + 3 membres)	VERON Jerôme /DRIAT Damien / DALLEMAGNE Mickaël
Révision des listes électorales (1 titulaire et 1 suppléant conseiller municipal et non adjoints)	DELICOURT Samantha / CORDIER Odile Marie LEULEU / Jean-Jacques VALLERON

ACHAT DU TERRAIN DERRIERE LE CIMETIERE COMMUNAL

Conseillers présents	Suffrages exprimés avec pouvoir	Pour	Contre	Abstention	Non participant
09	10	10	0	0	0

Numéro de délibération D12-2026

Le Maire rappelle au conseil municipal la délibération en date du 27 novembre 2025 portant sur la réflexion de l'achat du terrain jouxtant le cimetière communal, cadastré AC 116 d'une superficie de 1 436m2 et AC141 d'une superficie de 146m2, Soit un total de 1582m2.

Considérant le courrier de Monsieur Paul MARIE et Monsieur Julien MARIE, propriétaires des parcelles mentionnées ci-dessus, en date du 12 mars 2026, donnant leurs accords pour l'achat des terrains pour un montant ferme de 80 000€, frais de notaire en sus.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, et à l'unanimité :

-Accepte la proposition de Messieurs MARIE pour l'achat des parcelles cadastrées AC116 et AC141 pour 80 000€, frais de notaire en sus.

-Désigne le notaire de la commune TANGRAM Notaires, Maitres Delavigne, Bruneau, Kosma et Leroy, domicilié à Saint-Parres-lès-Vaudes pour effectuer les démarches nécessaires.

-Autorise le Maire à prendre contact avec Maitre JOUFFROY, notaire à Dijon représentant les intéressés.

-Autorise le Maire à signer tout document et effectuer toute démarches afférentes à cette affaire.

DELEGATION DU CONSEIL MUNICIPAL AU MAIRE DE CERTAINES DE SES ATTRIBUTIONS

Numéro de délibération D13-2026

L'article L. 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales donne au Conseil Municipal la possibilité de déléguer au maire certaines de attributions de cette assemblée.

Afin de faciliter le bon fonctionnement de l'administration communale, je vous invite à examiner cette possibilité et vous prononcer sur ce point.

Le Conseil Municipal

Après en avoir délibéré

DONNE délégation au maire, pour la durée de son mandat dans les domaines suivants mentionnés à l'article L. 2122-22 du Code Général des Collectivités territoriales :
-de passer les contrats d'assurance, ainsi que d'accepter des indemnités de sinistre y afférentes (vote à l'unanimité)

- de prononcer la délivrance et la reprise des concessions dans les cimetières (vote à l'unanimité)

-d'accepter les dons et legs qui ne sont ni grevés ni de conditions ni de charges (vote à l'unanimité)

- de décider l'aliénation de gré à gré de biens mobiliers jusqu'à 4 600 euros (2 voix contre - 8 pour)

-de fixer les reprises d'alignement en application des documents d'urbanisme (vote à l'unanimité)

- d'exercer, au nom de la commune, les droits de préemption définis par le Code de l'urbanisme que la commune en soit titulaire ou délégataire, déléguer l'exercice de ces droits à l'occasion de l'aliénation d'un bien selon les dispositions prévues à l'article L 211-2 au premier alinéa de l'article L. 213-3 de ce même code dans les conditions que fixe le conseil municipal (4 voix contre – 1 abstention – 5 pour)

-d'exercer ou de déléguer, en application de l'article L. 214-1 du Code de l'urbanisme, au nom de la commune et dans les conditions fixées par le conseil municipal, le droit de préemption défini par l'article L 214-1 du même code. (4 voix contre – 1 abstention – 5 pour)
-d'autoriser au nom de la commune, le renouvellement de l'adhésion aux associations dont elle est membre. (Vote à l'unanimité)

Les délégations consenties en application du 3° du présent article prennent fin dès l'ouverture de la campagne électorale pour le renouvellement du conseil municipal.
Les décisions ainsi prises sont soumises aux mêmes règles que celles applicables aux délibérations portant sur les mêmes objets.

INFORMATIONS DIVERSES

*Réunion annuelle de la gendarmerie : Monsieur Damien DRIAT informe le conseil municipal qu'il a assisté à la réunion de la gendarmerie qui s'est déroulée le 26 mars 2026. Les principaux points abordés sont les suivants :

-La principale cause d'intervention de la gendarmerie sur la commune est l'accès à l'autoroute.
-Le référent de la commune ne change pas.
-Les Maires vont être habilités à verbaliser les dépôts sauvages.
-Présences de vélos, de bateaux et de cavaliers de la gendarmerie à Mesnil-saint-Père pendant la période estivale.
-La gendarmerie intervient régulièrement au centre éducatif fermé de Larrivour.

-Arrivée de Madame Laura VALAIN

*Décharge communale : Madame Samantha DELICOURT demande où en est la réflexion sur l'ancienne décharge. Elle informe que de la terre a été déposée et la porte a été forcée.

Monsieur le Maire a répondu que la commune était actuellement en recherche des bornes.

*Terrain de pétanque : Le terrain de pétanque rue des cumines va être retiré par l'agent communal. Le matériel sera stocké au local et réinstallé à côté du city stade.

*Réunions :

-Commissions du budget : lundi 20 avril à 16h00.

-Prochaine réunion de conseil : jeudi 23 avril à 19h30.

*Rénovation porche église : Le Maire informe qu'une demande de subvention au département a été faite en juillet 2025 pour la restauration du porche de l'église et les travaux ont été réalisées en septembre 2025. La mairie a reçu un courrier en date du 23 mars 2026 informant que le chef de l'unité départementale de l'architecture et du patrimoine de l'Aube a émis un avis favorable à cette opération. La subvention ne pourra donc pas être demandée puisque les travaux ont été effectués.

Fin de séance : 20h00

COMMUNE DE FRESNOY-LE-CHATEAU

CONSEIL MUNICIPAL

FEUILLET DE CLÔTURE DE LA SEANCE DU 30 MARS 2026

<u>Article R213-9 du CGCT :</u> Chaque feuillet clôturant une séance rappelle les numéros d'ordre des délibérations prises et comporte la liste des membres présents et une place pour la signature du Maire et du ou des secrétaires de séance.

Numéros des Délibérations	Objet des délibérations
D8-2026	Désignation des membres pour le SDDEA
D9-2026	Désignation des membres pour le SDEA
D10-2026	Désignation des membres pour le SIEDMTO
D11-2026	Désignation des membres pour le CNAS
D12-2026	Achat du terrain derrière le cimetière communal
D13-2026	Délégations du conseil municipal au Maire

Séance close à 20H00

Me Angélique FAGEO
Secrétaire de séance

Monsieur Franck MILESI
Maire

FAIT ET DELIBERE LES JOURS MOIS ET AN SUSDITS,

Ont signés les membres présents,

Franck MILESI	**Angélique FAGEOT**
Mickaël DALLEMAGNE	**Naffissatou NIANG**
Damien DRIAT	**Odile CORDIER**
Marc PACKO	**Laura VALAIN** Excusée
Jérôme VERON	**Samatha DELICOURT**
Gaëtan THIERY Excusé Donne pouvoir à Samantha DELICOURT	

LISTE DES DELIBERATIONS EXAMINEES PAR LE CONSEIL MUNICIPAL LORS DE LA SEANCE DU 30 MARS 2026

- Désignation des membres pour le SDDEA APPROUVEE
- Désignation des membres pour le SDEA APPROUVEE
- Désignation des membres pour le SIEDMTO APPROUVEE
- Désignation des membres pour le CNAS APPROUVEE
- Achat du terrain derrière le cimetière communal APPROUVEE
- Délégations du conseil municipal au Maire APPROUVEE
- Désignation des membres de la commission d'appel d'offres APPROUVEE

Affiché en Mairie le

Le Maire

Franck MILESI